

CONTRAT DE MEMBRE VEVEY

ABONNEMENT KIDS 6 - 15 ANS

| Données personnelles | | |
|---------------------------------|-------|-------------|
| Nom & prénom enfant | | |
| Date de naissance | | |
| Nom & prénom représentant légal | | |
| Adresse postale | Rue | CP/Localité |
| Adresse e-mail | | |
| Téléphone portable | | |
| Abonnement choisi | | |
| Dates de validité | Début | Fin |

| Abo | Période | 4 cours / mois | 8 cours / mois |
|--------------------|-----------------------------|--------------------|--------------------|
| Kids loisir | Semestre (5 mois) | 50 CHF/mois | 80 CHF/mois |
| | Sept à Janv. Fév. à Juin | | |

| | | | |
|---|-----------------------------|---|---|
| Kids compétition (dont 1h30*) | Semestre (5 mois) | 100 CHF/mois (+ 4 cours de 1h30*) | 130 CHF/mois (+ 4 cours de 1h30*) |
| | Sept à Janv. Fév. à Juin | | |

*Réservé aux athlètes kids

Par souscription d'un abonnement, je m'engage au respect du présent contrat et j'atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'abonnement d'Acropole Aerial Sports Studio.

CONDITIONS GENERALES

1. ENGAGEMENT & RESPONSABILITE

- L'abonnement donne accès à tous les cours du planning, dans la limite des conditions de chaque abonnement. Un cours collectif adulte est de 60mn (sauf exceptions mentionnée).
- Acropole se réserve le droit de modifier en tout temps le planning des cours, y compris d'annuler des cours, sans justifications (cf. Point 3).
- Les studios Acropole suivent les calendriers cantonaux des jours fériés et peuvent fermer jusqu'à 4 semaines par année, sans compensation.
- Chaque élève accepte de partager le matériel et les engins avec d'autres élèves et s'engage à suivre les consignes de sécurité émises par le professeur (utilisation de matelas, techniques de parades et assurances, entre autres).
- Afin de prévenir les blessures et garantir une bonne préparation physique, la participation aux échauffements en début de cours est obligatoire, sauf autorisation expresse du professeur.
- Acropole s'engage à fournir un environnement d'entraînement sécurisé. Acropole décline toute responsabilité en cas d'accident lié à la mauvaise utilisation du matériel ou le non-respect des consignes de sécurité.
- Acropole se réserve le droit d'annuler/résilier, avec effet immédiat, le contrat de tout membre dont le comportement porte atteinte à la bonne marche du studio.

2. TYPE D'ABONNEMENT & CREDITS DE COURS

- Toute signature d'abonnement se fait sur présentation d'une pièce d'identité, dont une copie est conservée par Acropole.
- 1 mois d'abonnement couvre la période allant du 1er au 30/31 du mois. Le crédit de cours doit être utilisé durant la période de validité de l'abonnement. Aucun report sur un nouveau contrat n'est possible.
- Sur demande et à n'importe quel moment, le client peut augmenter son abonnement vers une formule supérieure. Une diminution de l'abonnement ne peut intervenir qu'à la fin du contrat.
- Les cours kids ont lieu durant les périodes scolaires uniquement (pas de cours durant les vacances scolaires).
- L'abonnement Kids offre 10% de rabais pour le 2e abonnement KIDS d'une même famille, au tarif le plus bas.
- Pour les enfants de moins de 16 ans qui souhaitent assister aux cours collectifs adultes, le tarif JEUNES 16-24 ans s'applique (voir contrat Abonnement JEUNES - 24 ans).

3. INSCRIPTION & PRESENCES AUX COURS

- L'inscription aux cours est obligatoire via l'application / le site web SPORTSNOW.
- Sur demande, l'inscription peut être réalisée pour le semestre entier en une seule fois. Les absences doivent toutefois être notifiées sur l'application / le site web Sportsnow, ou directement auprès du professeur, dans un délai de 4 heures précédent le cours.
- La non-fréquentation des cours pour des raisons d'organisation personnelle ne donne lieu à aucun remboursement ou report de crédit.
- En cas d'absence signalée via Sportsnow / par mail ou SMS auprès du responsable de salle, au moins 4 heures avant le cours, le crédit de cours est remboursé.
- En cas d'inscriptions insuffisantes (moins de 4 personnes), Acropole se réserve le droit d'annuler le cours. Cette annulation sera communiquée aux clients au plus tard 2 heures avant le cours, via l'application Sportsnow avec notification e-mail et/ou SMS, à condition que les coordonnées de contact soient correctement renseignées sur Sportsnow.

4. PAIEMENT DE L'ABONNEMENT

- Les abonnements peuvent être payés en une fois ou mensuellement; par semestre ou par année scolaire.
- Le paiement doit être effectué avant le 1er du mois en cours (par exemple, au plus tard le 1er septembre pour le mois de septembre). En cas de retard, un rappel de paiement est émis. Dès le second rappel, l'accès aux cours peut être bloqué tant que la situation n'est pas régularisée. Au-delà d'une période de 60 jours de retard, une procédure de recouvrement peut être engagée auprès d'un prestataire de recouvrement, moyennant des frais de traitement.
- Les frais de rappel s'élèvent à 10 CHF/rappel.
- Le paiement de l'abonnement est dû, même en période de vacances personnelles ou de fermetures du studio.

5. SUSPENSION DE L'ABONNEMENT

- En cas de maladie ou accident, attesté par un certificat médical ou une pièce justificative, le contrat peut être suspendu pour période déterminée. Il est de la responsabilité de l'abonné de prévenir le secrétariat dès qu'il a connaissance de l'arrêt et c'est seulement à cet instant que la suspension peut débuter. L'abonné a ensuite 7 jours pour présenter un certificat / une pièce justificative par e-mail à info@acropolestudio.ch.
- En cas de suspension de l'abonnement, le contrat est prolongé de la période correspondante. L'abonné peut choisir de suspendre ou continuer ses paiements durant cette période. Dans le second cas, les paiements seront reportés à l'issue de la période contractuelle.
- Pour être acceptée, la résiliation doit être demandée par e-mail ou réalisée directement dans le compte personnel Sportsnow, au moins 15 jours avant le terme du contrat. Le renouvellement automatique sera ainsi annulé, mais les mensualités restantes sont dues jusqu'au terme du contrat.
- Aucun remboursement, hors certificat médical ou professionnel, ne peut être effectué. Toutefois, l'abonné a la possibilité de trouver un repreneur pour son contrat, aux mêmes conditions. La somme de 30 CHF est perçue à titre d'indemnité administrative pour le transfert du contrat.

6. PARRAINAGE

- En cas de signature d'un abonnement par un ami de l'abonné, ce dernier bénéficiant d'un mois offert. L'abonné peut recommander un nombre illimité de nouveaux clients.

Par ma signature, je m'engage au respect du présent contrat et j'atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'abonnement d'Acropole Aerial Sports Studio.

Lieu et Date :

Signature de l'abonné/du représentant légal :

.....